

Pensions

citoyens âgés choisissent de vivre dans les centres urbains, il est encore plus nécessaire d'augmenter leurs revenus.

Je ne voudrais pas donner l'impression que je critique notre gouvernement. J'estime que le gouvernement devrait être félicité pour le niveau actuel de la pension de sécurité de la vieillesse. Je rappelle au député qui a présenté cette motion que le gouvernement a non seulement augmenté la pension de la sécurité de la vieillesse pour aider nos citoyens âgés, mais qu'il a aussi augmenté l'exemption personnelle de base, la faisant passer de \$1,000 à \$1,500. Cela a permis d'enlever 130,000 pensionnés de la liste des contribuables. En outre, l'exemption spéciale pour les personnes âgées est passée de \$500 à \$600 et s'applique dès l'âge de 65 ans au lieu de 70 ans. Cela enlève encore 150,000 autres pensionnés de la liste des contribuables. Nous devrions savoir gré aux anciens gouvernements libéraux de la sécurité de la vieillesse dont nous jouissons actuellement. Elle n'a pas été mise sur pied par un parti de l'opposition, mais par un gouvernement libéral.

Pour en revenir au bill, je ne suis pas entièrement convaincu que nous devrions verser universellement le montant maximum de la sécurité de la vieillesse. Je veux bien que le montant maximum de la pension et le supplément de revenu garanti soient versés à ceux qui en ont besoin. Je crois comprendre à la suite de mes discussions avec des personnes âgées qu'elles seraient en faveur du versement de la pension minimum à ceux qui touchent un revenu découlant de placements ou qui gèrent encore une entreprise, mais ceux qui sont démunis devraient recevoir le plein montant. D'après le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), c'est ce qui est fait. Nous serions reconnaissants au ministre s'il examinait la possibilité d'abaisser l'âge de la retraite de 65 à 60 ans.

Dans sa motion, le député de Compton (M. Latulippe) propose que les pensions de sécurité de la vieillesse soient versées à la conjointe, quel que soit son âge. Je prétends que c'est illogique. Connaissant la fierté des femmes et leurs efforts pour demeurer jeunes, je n'oserais même pas proposer de leur offrir un chèque de sécurité de la vieillesse.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député de Compton nous suggère de considérer toutes les dames comme étant toutes âgées, car le texte de son avis de motion est bien à l'effet que nous devrions accorder des pensions de sécurité de la vieillesse aux épouses des pensionnés, quel que soit leur âge.

A mon avis, l'honorable député dit à la Chambre et à la population que les dames sont âgées, quel que soit leur âge, et je ne partage certainement pas ce point de vue.

M. Latulippe: Même si elles sont mariées!

M. Ethier: Même si elles sont mariées! L'honorable député de Compton dit encore que, même si elles sont mariées, elles sont vieilles, même à 20 ans... Je ne partage pas encore ses vues.

Je me demande même si nous serions d'accord avec ceux qui prônent l'égalité de la femme en les considérant comme les pensionnés, quel que soit leur âge. Je n'approuve certainement pas cela.

Et terminant, j'aimerais rappeler à l'honorable député qui a présenté l'avis de motion que lors de mon premier discours à la Chambre, j'ai exprimé le désir de voir le gouvernement réduire l'âge d'admissibilité à la pension de 65 à 60 ans, mais à ce stade, j'insisterais sur le fait que la pension à 60 ans devrait être versée sur une base volontaire, et non pas imposée, de sorte que seulement les nécessiteux pourraient en bénéficier.

Monsieur l'Orateur, je suis disposé à reconsidérer ma position, si cette motion est d'un intérêt très particulier pour mon bon ami, l'honorable député de Compton (M. Latulippe), s'il a l'intention par exemple, de se remarier éventuellement avec une dame plus jeune.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que chaque député voterait en faveur d'une autre augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse. Il n'y a pas de doute que tous les députés seraient d'accord pour accorder une pension à des gens, même plus jeunes, ou réduire l'âge de la retraite à 60 ans, ou même plus tôt dans certains cas, mais il faut aussi considérer l'aspect positif de cette question. Ce n'est jamais assez. Nous venons de porter la pension à \$100, mais, naturellement, ce n'est pas assez, car nous souhaiterions faire plus.

Je me rappelle que ma mère n'avait pas toutes les choses que les personnes âgées ont aujourd'hui, et j'aurais bien aimé qu'elle puisse jouir de toutes ces choses, comme les foyers pour personnes âgées et tous les autres avantages dont elles jouissent aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement)